



Ville d'ECKBOLSHEIM

## COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

### Délibérations du Conseil municipal

-----  
Département  
du Bas-Rhin  
-----

#### Séance du mercredi 28 juin 2023 à 19 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Conseillers élus : 29  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 21  
Conseillers absents : 5

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Patrick MOEBS, Brigitte VOGT, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Francis VOLK, Leïla PARS TABAR, Valérie LESSINGER

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Francis VOLK à Isabelle HALB, Leïla PARS TABAR à Michèle MERLIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER

N° 50/2023 SUBVENTION : SERVICES D'ACCUEIL PERI/EXTRASCOLAIRES ET JEUNESSE (AGES)

Le 6 juillet 2020, le Conseil municipal approuvait le choix de l'AGES comme titulaire de la concession de service public (CSP) pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaires, extrascolaires et jeunesse (DCM n° 57/2020).

Dans ce cadre, la commune verse une participation au concessionnaire, dont le montant a été décidé lors de la passation de la CSP et qui est indiqué dans le compte d'exploitation prévisionnel.

Conformément aux articles 15.4 et 15.5, les contributions forfaitaires font l'objet chaque année de plusieurs versements effectués de la manière suivante :

- un acompte de 30% au 15 janvier de l'année n ;
- un acompte de 30% au 15 avril de l'année n ;
- un acompte de 30% au 15 septembre de l'année n ;
- le solde de 10% au 30 juin de l'année n+1 (sous réserve de la production des pièces prévues dans le cadre du contrôle annuel).

En théorie, le montant contractualisé pour la participation annuelle de la Ville d'Eckbolsheim pour l'année 2023 serait au total de 561 446 €.

Mais dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui a notamment succédé au Contrat Enfance Jeunesse, l'AGES va percevoir directement une subvention versée jusque-là à la commune par la CAF.

Pour 2023, en attendant les chiffres consolidés, elle serait de 62 695,99 € (52 537,31 € pour le périscolaire et 10 158,68 € pour l'extrascolaire).

Ce montant sera par conséquent à déduire de la participation communale annuelle dans le cadre d'un avenant au contrat de concession de service public.

Mais celui-ci devra également tenir compte d'une participation majorée de la commune au titre de l'augmentation de la capacité d'accueil au Mini Club et au Kid Club, ce qui fait actuellement l'objet d'un chiffrage.

En attendant ces éléments et la signature de l'avenant du contrat de concession, il convient de continuer à verser des subventions de fonctionnement équilibrant les comptes de la structure.

A date, deux acomptes de 30% ont été versés sur la base du montant annuel initial hors CTG (561 446 €) soit 336 867,6 € et il convient de noter que le solde de 10% à verser en principe en n+1 est rattaché budgétairement à l'exercice 2023.

En déduisant le montant prévisionnel du bonus territoire de la CTG de 62 695,99 €, la participation communale totale recalculée pour l'année 2023 serait de 498 750,01 €.

La commune étant sensée verser 90% en trois acomptes, il est donc proposé de verser le 3<sup>ème</sup> acompte de la manière suivante :  
 $498\ 750,01 \times 90\% = 448\ 875,009$   
 $448\ 875,009 - 336\ 867,6 = 112\ 007,409$

Au final, pour l'exercice 2023 l'AGES percevra donc

- 336 867,6 € (acomptes 1 et 2)
- 112 007,41 € (acompte 3)
- Solde de 10% soit 49 875 €
- Et 62 695,99 € de la CAF au titre du bonus territoire de la CTG

Soit un total de 561 446 €.

Le Conseil municipal sera appelé à délibérer avant la fin de l'année sur un avenant au contrat de concession de service public pour actualiser la participation communale annuelle au titre du bonus territoire de la CTG et des coûts liés à l'augmentation de la capacité d'accueil en maternelle et en élémentaire.

*Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2019 approuvant le principe de la concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaires, extrascolaires et jeunesse ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2020 approuvant le choix de l'AGES pour la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaires, extrascolaires et jeunesse ;

Considérant la participation à verser chaque année par la commune d'Eckbolsheim ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 19 juin 2023 ;

*Décide de verser en septembre à l'AGES un troisième acompte tenu compte de la déduction du montant prévisionnel de 62 695,99 € de bonus territoire dans le cadre de la CTG, soit 112 007,41 € au titre de la participation financière communale à la concession de service public pour l'année 2023.*

ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 29 juin 2023

La secrétaire  
Christine SCHIRRER



Pour le Maire absent  
Par délégation  
Isabelle HALB  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



Isabelle HALB  
Maire Adjointe

Mis en ligne : 03 juillet 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

## Délibérations du Conseil municipal

Séance du mercredi 28 juin 2023 à 19 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

-----  
Département  
du Bas-Rhin  
-----

Conseillers élus : 29  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 21  
Conseillers absents : 5

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Patrick MOEBB, Brigitte VOGT, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Francis VOLK, Leïla PARS TABAR, Valérie LESSINGER

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Francis VOLK à Isabelle HALB, Leïla PARS TABAR à Michèle MERLIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER

N° 51/2023

MAISON DE LA PETITE ENFANCE – RAPPORT ANNUEL DU  
CONCESSIONNAIRE 2022

Le 23 mai 2022, le Conseil municipal approuvait le choix de People&baby comme titulaire de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de la Maison de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 (service d'accueil collectif de la petite enfance), de même que le contrat de concession de service public y afférent et avait autorisé le Maire à signer ce dernier.

L'article 29 de celui-ci prévoit un rapport annuel du concessionnaire.

En effet, pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques, le concessionnaire doit produire chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport d'activités, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, « dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le rapport annuel, transmis par courriel aux membres du Conseil municipal, est également consultable sur rendez-vous auprès de la direction générale des services.

*Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 2021 approuvant le principe du renouvellement de la concession de service public sous forme d'affermage ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2022 approuvant le choix de People&baby pour l'exploitation et la gestion de la Maison de la petite enfance (service d'accueil collectif de la petite enfance) ;

Vu le contrat de concession de service public ;

Vu l'examen par la Commission plénière réunie le 19 juin 2023 ;

Prend acte du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2022.

PRIS ACTE A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 29 juin 2023

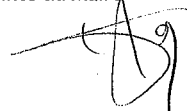
La secrétaire  
Christine SCHIRRER



Pour le Maire absent  
Par délégation  
Isabelle HALB  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



o/d



Isabelle HALB  
Maire Adjoint

Mis en ligne : 03 juillet 2023



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

## Délibérations du Conseil municipal

-----  
Département  
du Bas-Rhin  
-----

Séance du mercredi 28 juin 2023 à 19 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Conseillers élus : 29  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 21  
Conseillers absents : 5

Présents : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLÉNG, Daniel EBERHARDT, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Patrick MOEBS, Brigitte VOGT, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK

Absents excusés : André LOBSTEIN, Francis VOLK, Leïla PARS TABAR, Valérie LESSINGER

Absents non excusés : Jules DANTES

Procurations : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Francis VOLK à Isabelle HALB, Leïla PARS TABAR à Michèle MERLIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER

N° 52/2023

PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC : AJUSTEMENT PROGRAMME  
VOIRIE 2023 (EUROMETROPOLE)

Conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, et à l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg relative aux projets sur l'espace public (programme 2023).

En l'espèce il a déjà été délibéré sur le programme voirie 2023 (DCM n° 95/2022 du 28 novembre 2022) mais celui-ci requiert des ajustements, notamment pour le cheminement réalisé devant la mairie ou les études nécessaires à un contournement routier entre Eckbolsheim et Wolfisheim, depuis Lingolsheim jusqu'à la M351.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 19 juin 2023 ;

Donne un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg suivant :

# Délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mercredi 28 juin 2023

## Projets sur l'espace public :

- Ajustement du programme 2023 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Eau et Assainissement et Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).
- Complément du programme 2023.
- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2023 des projets sur l'espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont mis en évidence la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

Par ailleurs, d'autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements, à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Enfin, la conjoncture actuelle avec les différentes hausses de prix des matériaux et des énergies, nécessite également d'ajuster les montants de certaines opérations.

De ce fait, il est proposé, par la présente délibération, d'adopter plusieurs ajustements à ce programme, **sans modification des crédits globaux de paiement y afférents**, car certaines opérations initialement prévues ont été reportées ou même annulées ou encore parce que le coût d'objectif d'autres opérations a été revu à la baisse.

Cette délibération intègre également les opérations du projet arc ouest identifiées au programme 2023, pour permettre leur engagement en phase opérationnelle.

De plus, des opérations nouvelles en eau et en assainissement complètent le programme 2023 pour assurer une coordination entre les projets.

La liste des projets modifiés et nouveaux est jointe en annexes :

- Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg
- Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain
- Annexe 3 : liste des projets dans les communes

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur juin 2023.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commande ainsi que les projets concernés sont mentionnés dans la convention jointe en annexe 4.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil  
après avis des conseils municipaux des communes concernées  
après en avoir délibéré  
approuve

- l'ajustement du programme 2023 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de l'Eurométropole (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement), tel que figurant sur les listes ci-annexées sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes concernées.

Annexe 1 : liste des projets à Strasbourg

Annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain

Annexe 3 : liste des projets dans les communes

- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;

Autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et travaux, ainsi que les prestations de coordination « Santé-Sécurité » conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer les marchés y afférents,

- à solliciter pour les projets eau et assainissement :

- l'occupation temporaire du terrain,
- l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol,

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,

- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,

- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,

- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),

- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets.

- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2023 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

Annexe :

- liste des projets pour la commune d'Eckbolsheim

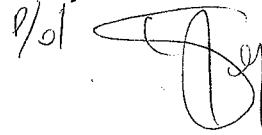
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 29 juin 2023

La secrétaire  
Christine SCHIRRER



Pour le Maire absent  
Par délégation  
Isabelle HALB  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



Isabelle HALB  
1<sup>ère</sup> adjointe



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

## Délibérations du Conseil municipal

Séance du mercredi 28 juin 2023 à 19 h, mairie d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de Mme Isabelle HALB, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

-----  
Département  
du Bas-Rhin  
-----

Conseillers élus :	29	<u>Présents</u> : Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHSTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Daniel EBERHARDT, Marie-Madeleine MATTHISS, Yves BLOCH, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Martine RUHLIN, Patrick MOEBS, Brigitte VOGT, Isabelle MERTZ, Jean-Marc WALDHEIM, Emmanuelle DOCREMONT, Christian SCHWARTZ, Carine NICK
Conseillers en fonction :	26	
Conseillers présents :	21	<u>Absents excusés</u> : André LOBSTEIN, Francis VOLK, Leïla PARS TABAR, Valérie LESSINGER
Conseillers absents :	5	<u>Absents non excusés</u> : Jules DANTES
		<u>Procurations</u> : André LOBSTEIN à Ghislain LEBEAU, Francis VOLK à Isabelle HALB, Leïla PARS TABAR à Michèle MERLIN, Valérie LESSINGER à Guy SPEHNER

N° 53/2023

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY VERS L'OUEST DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE

Suite à la mise en service de la première phase d'extension de la ligne F du tramway intervenue le 29 août 2020, l'Eurométropole de Strasbourg s'était engagée à prolonger celle-ci, rejoignant les demandes de longue date de la commune d'Eckbolsheim de bénéficier d'une extension du tramway via la route de Wasselonne jusqu'à Wolfisheim.

Dans sa séance du 18 décembre 2020, le Conseil de l'Eurométropole avait approuvé le lancement de la concertation publique règlementaire relative au projet d'extension du réseau de tram vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise.

Le Conseil de l'Eurométropole avait ensuite approuvé le 7 mai 2021 le bilan de la concertation publique, le choix du tracé et le programme des études d'avant-projet.

Par délibération du 26 septembre 2022 (DCM n° 67/2022), le Conseil municipal avait :

- rappelé son soutien historique au déploiement du réseau de tramway à Eckbolsheim sur la route de Wasselonne jusqu'à Wolfisheim, et son engagement en ce sens depuis de nombreuses années ;
- approuvé la poursuite du projet d'extension du réseau de tramway jusqu'à Wolfisheim, la réalisation des études postérieures à la phase d'avant-projet et la mise en œuvre des procédures préalables à la réalisation effective du projet ;
- approuvé l'engagement de la procédure visant à demander la mise en œuvre de l'enquête publique et l'engagement des procédures d'acquisitions foncières par voie amiable ou par voie d'expropriation ;

Mis en ligne : 03 juillet 2023

Mais si le projet avait suscité l'adhésion sur le fond, sur la forme le Conseil municipal avait également :

- regretté la concertation manquée avec les habitants d'Eckbolsheim, notamment à l'occasion de la réunion publique du 6 avril 2022 et le défaut d'information sur le plan de circulation strasbourgeois lié au projet d'extension du réseau de tramway jusqu'à la commune de Wolfisheim ;
- réitéré son opposition au projet de plan de circulation strasbourgeois qui n'aurait pas manqué d'entraîner des reports de circulation dans les quartiers résidentiels d'Eckbolsheim et devant les écoles communales ;
- déploré le fait que la commune, malgré les enjeux y afférents, n'avait pas été associée aux réflexions relatives à l'aménagement et au financement de l'éclairage public et des espaces verts induits par l'extension du réseau de tramway sur son territoire ;
- rappelé la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et notamment la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires, et donc de demander, du fait de leur impact potentiellement élevé et disproportionné sur les finances communales, que les dépenses relatives à l'éclairage et aux espaces verts soient prises en charge par l'Eurométropole dans le cadre du bilan total de l'opération, au même titre que la création du cheminement cyclable surplombant à Strasbourg les rails de chemin de fer ou le réaménagement du tronçon de la route des Romains non concerné par le projet de tram ;

Par délibération du 7 mars 2023 (DCM n° 26/2023), le Conseil municipal s'était à nouveau prononcé pour :

- demander la préservation de l'accès à la M351, notamment via les rues César Julien et Cicéron à Strasbourg ;
- demander l'amélioration concomitamment des fréquences des transports en commun de rabattement (lignes 41, 4 et L5) pour éviter les ruptures de charges importantes pour les habitants ;
- demander la réalisation de pistes cyclables sécurisées et la sécurisation des parkings vélos aux stations de tram ;
- demander la prise en charge des investissements de l'éclairage public et espace verts liés au nouveau tram dans le bilan global du tram ;
- s'opposer fermement à la mise en œuvre du plan de circulation strasbourgeois afin d'éviter une nouvelle aggravation du flux de transit Sud - Nord et demander la réalisation d'une voie de détournement de cette circulation (de Lingolsheim à Oberhausbergen) pour soulager enfin les habitants dont la qualité de vie est depuis trop longtemps lourdement impactée par ces mouvements pendulaires quotidiens.

Le projet d'extension du tramway jusqu'à Wolfisheim était en effet alors soumis à une enquête publique unique qui s'est déroulée du 20 février 2023 au 27 mars 2023, sous le contrôle d'une Commission d'enquête dont les trois membres indépendants ont été désignés par le Tribunal administratif de Strasbourg.

Cette enquête portait tout à la fois sur l'utilité publique du projet, sur ses effets sur l'environnement, sur la mise en compatibilité du PLUi et sur le volet foncier (enquête parcellaire).

Le 4 mai 2023, la Commission d'enquête, préalablement à la Déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux et acquisitions nécessaires au projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole, a remis à la préfecture le rapport, les conclusions et son avis motivé.

Au terme de son rapport, la Commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet assorti de neuf recommandations et trois réserves, auxquelles l'Eurométropole a apporté les réponses suivantes :

#### Les recommandations

La Commission d'enquête a formulé les neuf recommandations suivantes :

1. La Commission recommande que soit considérée positivement la requête du public, d'aménager l'accès privé vers la rue de Wasselonne. Cheminement qui part rue de la Chênaie et qui rejoint l'accès des résidences 1,3,5 depuis la route de Wasselonne. La même recommandation est émise pour l'accès possible à la route de Wasselonne par la rue des Merisiers et la rue des Aulnes à Eckbolsheim. Les accès desservent les stations « ZA Eckbolsheim » et « Wasselonne » et la piste cyclable.

*L'Eurométropole relève, sur cette recommandation, que l'accès privé des résidences 1, 3 et 5 route de Wasselonne est en effet frappé d'un emplacement réservé pour l'aménagement d'un itinéraire dédié aux modes actifs. Toutefois, l'Eurométropole considère que son acquisition et son réaménagement engendreraient des travaux et impacts trop importants pour être mis en œuvre dans la même temporalité que le projet tramway. Par ailleurs, l'aménagement d'une liaison entre la route de Wasselonne et la rue des Merisiers supposerait la destruction partielle du talus bordant le Sud de la route de Wasselonne, talus constituant un corridor écologique intéressant que l'Eurométropole a souhaité conserver en l'état.*

2. La Commission recommande à ce que le micro-réseau de pistes et bandes cyclables sécurisées qui mènent vers les stations et par conséquent aux nouvelles pistes cyclables soit étudié par les services de l'Eurométropole et les communes de Wolfisheim et Eckbolsheim. La Commission estime que ces micro-réseaux contribueront positivement au report modal et donc aux objectifs du projet.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation qu'elle met d'ores et déjà en œuvre par des études accompagnant la commune de Wolfisheim sur la réalisation d'itinéraires cyclables en direction du giratoire d'entrée de ville de la commune.*

3. La Commission recommande d'équiper les stations de vélo-parcs dans la même temporalité que la mise en service de la ligne de tram. Une priorité devrait être accordée aux stations de la zone qui desservent Eckbolsheim Ouest et Wolfisheim. Cela contribuera au report modal par l'attractivité.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation et fera en sorte de la mettre en application notamment au droit du terminus de Wolfisheim. Des arceaux à vélo seront par ailleurs disposés à proximité des autres futures stations tramways.*

4. La Commission recommande d'instaurer sur la totalité de la route des Romains une « zone bleue » avec une durée de stationnement de deux heures maximum.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation et informe qu'une décision pourra être prise à ce sujet par les communes concernées en phase finale de réalisation des travaux, en fonction des usages observés et en concertation avec les habitants concernés.*

5. La Commission recommande que l'étude des besoins en stationnement soit conduite afin de soutenir le projet par des données factuelles et conjointement se rapprocher des propriétaires de stationnement privé afin d'y conduire, conjointement, des études qui visent à optimiser le stationnement résidentiel privé. La priorité est à accorder aux grandes copropriétés au Nord de la rue Virgile.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation, tout en tenant compte des objectifs fondamentaux du projet de rééquilibrage des modes de déplacements et un meilleur partage de l'espace public :*

*- le rééquilibrage de l'espace public actuellement principalement occupé par l'automobile, que cela soit en termes de voies de circulation ou en termes d'emprises nécessaires au stationnement, en faveur d'usages alternatifs de l'espace public jusqu'alors peu présents (végétalisation, nouveaux lieux de rencontre par exemple),*

*- la mise en place d'une offre alternative en mobilités (transports en commun, modes actifs) vers lesquels les usagers seront incités à se diriger.*

*Ainsi, des choix ont dû être faits, les emprises disponibles étant parfois réduites. En termes de stationnement, le stationnement « utile » est compensé dans le cadre du projet. Il s'agit de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), d'aires de livraisons mutualisées nécessaires au bon fonctionnement du tissu commercial ou encore d'aires de stationnement dédiées au covoiturage. Ainsi, l'usager est incité à utiliser les places de stationnement privées, si elles existent, ou à reporter son stationnement permanent en dehors des quartiers, sur des parkings silos ou des P+R, et à privilégier la nouvelle offre en transport en commun qui sera mise en place.*

6. La Commission recommande à l'Eurométropole de porter la capacité de ce parking relais P+R de Wolfisheim à 400 places au minimum, d'autant plus que le secteur offre la possibilité de pouvoir réaliser une extension (parking silo), comme mentionné dans le dossier d'enquête.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation et rappelle que le dossier d'enquête publique du projet précise que le futur P+R sera conçu de façon à permettre son extension ultérieure. Cette éventuelle extension pourra être étudiée ultérieurement en fonction des besoins réellement constatés.*

7. La Commission recommande qu'un rapport annuel portant sur le suivi et le contrôle des dispositifs qui concourent à la stratégie d'infiltration des eaux pluviales soit établi par les gestionnaires des aménagements et ouvrages. En particulier les noues paysagères du P+R de Wolfisheim.

*L'Eurométropole fera en sorte de mettre cette recommandation en œuvre par l'entretien régulier de ses ouvrages d'assainissement.*

8. La Commission recommande que les meilleures technologies disponibles soient mises en œuvre pour réduire les nuisances sonores et viser le respect des valeurs réglementaires rue Virgile.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation et confirme l'objectif de respecter des normes et réglementations en vigueur.*

9. La Commission recommande, au maître d'ouvrage, de compléter le projet par un volet « Compensation GES » afin de réduire de manière significative la dette GES du projet.

*L'Eurométropole prend acte de cette recommandation et :*

- indique qu'elle est déjà prise en compte dans l'étude d'impact du projet (volet bilan carbone, page 319 et suivante de la pièce H du dossier d'enquête publique) ;
- précise que le projet contribuera intrinsèquement à la réduction du trafic automobile et le report des déplacements vers les transports en commun et les modes actifs, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

#### **Les réserves**

Sur le volet DUP, après avoir pris en compte et analysé l'ensemble des éléments contenus dans le projet soumis à cette enquête publique, la Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti des trois réserves suivantes :

##### **1. Route des Romains et rue des Capucins :**

La Commission d'enquête émet une réserve sur la mise en sens unique de la route des Romains sur le tronçon non circulé par le futur tram dès la mise en service de l'extension du tram.

La Commission motive sa réserve pour les raisons suivantes :

- cette mise en sens unique n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la ligne de tramway,
- la rue des Capucins n'est pas adaptée pour accueillir des flux supplémentaires et le projet de rue école n'est pas suffisamment avancé pour juger de sa compatibilité avec le plan de circulation,
- l'absence de projet urbain sur l'emprise libérée en dehors des voies circulées et des aménagements paysagers,
- la nécessité de maintenir une desserte aisée vers la M351 et le futur nœud intermodal des Forges depuis la rue de l'Engelbreit ou César Julien,
- l'absence de coordination des plans de circulation entre la ville de Strasbourg et d'Eckbolsheim.

*L'Eurométropole de Strasbourg lève cette réserve en maintenant le tronçon de la route des Romains (entre les rues Térance et César Julien/Mentelin) à double sens de circulation tout en tenant compte des objectifs initiaux du projet, notamment relatifs à l'amélioration du cadre de vie.*

*Ainsi, afin de procéder à un aménagement qualitatif et apaisé de la voirie, l'aménagement définitif de ce tronçon comprendra une piste cyclable bidirectionnelle côté Sud, ainsi qu'à minima une bande végétalisée et plantée. Des aménagements spécifiques permettront de réduire la vitesse des automobiles. Ces nouveaux éléments de programme seront intégrés et confortés aux études de phase PRO.*

2. La Commission d'enquête émet une réserve sur l'emplacement de la station Térance et demande son déplacement vers l'Est. La réponse du maître d'ouvrage confirme, dans son mémoire en réponse la possibilité technique de cette modification d'emplacement et l'existence d'étude en ce sens.

*L'Eurométropole de Strasbourg ne donne pas une suite favorable à cette réserve.*

*En effet, comme mentionné par l'Eurométropole dans le mémoire en réponse transmis à la Commission d'enquête, l'emplacement de la station tram « Térance » est directement issu de la concertation réglementaire engagée début 2021 et dont le bilan a été approuvé par le Conseil de l'Eurométropole du 07 mai 2021 (page 7 de l'exposé des motifs et chapitre 4.2. de l'annexe 2 – Bilan de la concertation, jointe à la présente délibération). Dès cette date, le public, notamment habitant Eckbolsheim, avait demandé l'étude d'une station tramway à cet endroit afin de faciliter l'accès au réseau de tram pour les habitants du secteur résidentiel situé autour de l'avenue du Général de Gaulle. Implanter cette station plus à l'Est dans la rue Virgile :*

- nécessiterait l'acquisition de la tour du 58 rue Virgile, ou la maison du 55 rue Virgile, leur démolition et le relogement de plusieurs occupants, éloignerait davantage ces habitants de la station,
- complexifierait l'intermodalité entre la ligne de bus 70 et la station tramway,
- la rapprocherait de la station tram précédente « Virgile » et par conséquent l'éloignerait de la station tram suivante « Poteries », ce qui aboutirait à des interdistances entre stations trop peu homogènes.

Par ailleurs, l'implantation plus à l'Est de cette station remettrait en question les modalités de restructuration de « l'îlot Horace » à moyen terme, actuellement en cours de réflexion. Enfin, la demande d'éloignement vers l'Est de cette station engendrerait son rapprochement de la mosquée de la rue Virgile, important générateur de déplacements, ce qui est contraire à l'implantation classique des stations de transports en commun qui sont habituellement légèrement décalées de ces générateurs afin d'instaurer une « zone de détente » des flux piétons et limiter la cohue et les bousculades qui pourraient survenir à l'arrivée d'une rame et donc détériorer le niveau de sécurité de fonctionnement du réseau. En l'état actuel de l'avancement du projet tramway et des projets qui l'entourent, l'unique emplacement possible de cette station est donc bien au droit des serres horticolas. Par ailleurs, l'impact sur le jardin de la propriété voisine n'est pas moindre sans station tram qu'avec. En effet, les trottoirs adjacents sont transformés en « quais-trottoirs ».

3. A la vue des nombreuses contraintes générées par l'aménagement du cheminement depuis la route de Wasselonne, à hauteur de la station ZA Eckbolsheim vers le Zénith, la Commission d'enquête désapprouve ce tracé en émettant une réserve sur sa réalisation.

*L'Eurométropole de Strasbourg lève cette réserve.*

*En effet, le cheminement vers le Zénith depuis les futures stations ZA Eckbolsheim ou Wasselonne ont des longueurs strictement identiques (1000m). Le réaménagement de la rue Émile Mathis, inscrit au programme de voirie de l'Eurométropole et comportant une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir côté Ouest permettra d'assurer la liaison entre le Zénith et la station tramway.*

Sur la base de ces éléments, le Conseil de l'Eurométropole délibèrera le 28 juin prochain sur le projet joint en annexe.

Il comportera notamment :

- de prendre en considération l'étude d'impact du projet, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que le résultat de la consultation du public,

- de prendre acte des conclusions favorables assorties de trois réserves, émises par la Commission d'enquête le 4 mai 2023 sur les travaux et acquisitions nécessaires au projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole,

- de lever la réserve n°1 portant « sur la mise en sens unique de la route des Romains sur le tronçon non circulé par le futur tram dès la mise en service de l'extension du tram » dans les conditions techniques décrites dans l'exposé des motifs ci-dessus, - de ne pas donner une suite favorable à la réserve n°2 portant sur « l'emplacement de la station Terence et son déplacement vers l'Est » et d'y apporter les réponses décrites dans l'exposé des motifs ci-dessus,

- de lever la réserve n° 3 portant sur « l'aménagement du cheminement depuis la route de Wasselonne, à hauteur de la station ZA Eckbolsheim vers le Zénith » dont la commission d'enquête a désapprouvé le tracé, dans les conditions techniques décrites dans l'exposé des motifs ci-dessus,

- de prendre acte des conclusions favorables assorties d'une réserve, émises par la Commission d'enquête sur la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre du projet d'extension du réseau de tramway F vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise ;

- de lever la réserve n° 1 émise sur la déclaration de cessibilité ;

- de reconnaître l'intérêt général du projet dont l'objet est l'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de Strasbourg (ligne F, phase 2) et la réalisation d'aménagements d'accompagnement (aménagements urbains sur des sections de voiries, création d'un P+R, pistes cyclables

Le projet émettra également un avis favorable sur la proposition de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal et demandera l'approbation de la mise en compatibilité de ce PLUi par effet de la déclaration d'utilité publique.

Enfin, il sera demandé auprès de Madame la Préfète du Bas-Rhin, la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest (phase 2) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'Eurométropole, et la demande de déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir dans le cadre de ce projet telles que ces parcelles sont recensées

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu le projet d'extension du tramway de Koenigshoffen à Wolfisheim en passant par la route des Romains et la route de Wasselonne à Eckbolsheim ;

Vu l'enquête publique y afférente, les demandes de la commune et la mobilisation des habitants d'Eckbolsheim ;

Vu les délibérations du Conseil municipal d'Eckbolsheim des 26 septembre 2022 et 7 mars 2023 ;

Vu l'enquête publique, le rapport de la commission et les suites que l'Eurométropole entend y donner ;

Vu le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 19 juin 2023 ;

Accueille positivement le travail de la commission d'enquête publique et ses conclusions, ses recommandations et réserves rejoignant fortement les préoccupations exprimées par la municipalité et la population d'Eckbolsheim ;

Accueille positivement les suites données par l'Eurométropole de Strasbourg aux trois réserves formulées :

- Le Conseil municipal, s'il regrette de n'avoir pas été entendu sur le sujet depuis le début du projet, salue la décision de l'Eurométropole de Strasbourg de maintenir le tronçon de la route des Romains (entre les rues Terence et César Julien/Mentelin) à double sens de circulation ;
- Le Conseil municipal remercie l'Eurométropole de ne pas donner suite à la seconde réserve et de maintenir l'emplacement de la station Terence, un déplacement de celle-ci vers l'Est éloignant son attractivité pour les habitants d'Eckbolsheim y accédant depuis l'avenue du Général de Gaulle et la rue Henri Frenay ;
- Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'Eurométropole de ne pas réaliser le cheminement à travers la zone d'activités depuis la station ZA Eckbolsheim vers le Zénith.

Salue la prise en compte de la mobilisation des élus et des habitants, tout particulièrement d'Eckbolsheim et de Koenigshoffen ;

Donne par conséquent un avis favorable à la réalisation du projet, et au projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg joint en annexe ;

Au-delà de cet avis favorable à la poursuite du projet et à la réalisation de l'extension du tramway jusqu'à Wolfisheim, le Conseil municipal rappelle :

- Qu'il sera attentif également aux suites données aux recommandations, notamment l'aménagement de l'accès actuellement privé entre la rue de la Chêne et la route de Wasselonne, la réalisation d'accès cyclables aux stations de tramway mais aussi l'équipement de stations de vélo-parcs sécurisés, et pas uniquement au terminus de la ligne ;



- Que le tramway jusqu'à Wolfisheim est un élément est-ouest du schéma des mobilités et que l'Eurométropole est également attendue sur le maillage sud-nord avec la mise en place à venir de la ligne 45 de Lingolsheim aux Poteries via le centre d'Eckbolsheim, mais aussi avec la nécessaire réalisation d'un contournement routier entre Eckbolsheim et Wolfisheim, depuis Lingolsheim jusqu'à la M351, pour soulager la circulation au centre de la commune via l'unique point de passage actuel qu'est le pont du Canal ;
- Que la commune avait demandé, jusqu'aux conclusions de l'enquête publique, le report des décisions relatives aux différents plans vélo et de déplacement ; la municipalité demande donc la reprise des études et une meilleure association aux réflexions entre les communes d'Eckbolsheim, de Wolfisheim et de Strasbourg, mais aussi de refonder le plan vélo sur le secteur en tenant compte des décisions prises au terme de cette enquête publique.

Enfin, le Conseil municipal d'Eckbolsheim rappelle son désaccord sur le financement de l'éclairage public et des espaces verts, pour lesquels il n'a été associé à aucune décision jusque-là.

Il rappelle à ce titre la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et notamment la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires, et réitère donc sa demande, au vu des coûts annoncés, que les dépenses relatives à l'éclairage et aux espaces verts soient prises en charge par l'Eurométropole dans le cadre du bilan total de l'opération, au même titre que la création du cheminement cyclable surplombant à Strasbourg les rails de chemin de fer.

En conclusion, la commune d'Eckbolsheim se félicite que ce projet, pour lequel elle se mobilise depuis plus de 15 ans, se réalise enfin malgré les difficultés passées et les divergences restantes, contribuant à une meilleure desserte de la population d'Eckbolsheim et des usagers de sa zone d'activités et du Zénith.

Annexe :

- Projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole

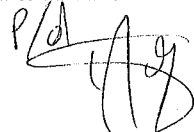
ADOpte A L'UNANIMITE (25)

Eckbolsheim le 29 juin 2023

La secrétaire  
Christine SCHIRREr



Pour le Maire absent  
Par délégation  
Isabelle HALB  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Isabelle HALB  
Maire Adjoint